COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2026

Violences faites aux femmes : la Caf renforce sa mobilisation, de l'accueil à l'accompagnement

À la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Caf annonce l'intégration du dispositif Angela dans ses points d'accueil, désormais un refuge à toute personne qui se sent harcelée ou en insécurité dans la rue.

Cette nouvelle étape marque l'engagement de la Cnaf et des Caf aux côtés des personnes victimes de violences, trois ans après la création de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales versée à près de 100 000 personnes.

La Cnaf publie également un état inédit des connaissances scientifiques et institutionnelles sur l'accompagnement des victimes de violences conjugales en France et en Europe, en ligne sur caf.fr. Le 16 novembre, la Cnaf et la Cnam ont aussi signé une convention pour mieux coordonner l'accompagnement des victimes.

« Besoin d'aide ? Entrez et demandez Angela »

Toute personne importunée, suivie, menacée ou victime de harcèlement dans l'espace public pourra désormais pousser la porte d'un accueil de la Caf participant au dispositif et simplement « *demander Angela* ». Né au Royaume-Uni en 2016, le dispositif repose sur un principe simple : le mot « *Angela* » permet de signaler discrètement que l'on se sent en danger et que l'on a besoin d'aide.

La Caf rejoint ainsi les organismes engagés, tels que les Caisses primaires d'Assurance maladie, des mairies, des centres sociaux, des pharmacies… qui proposent un accueil sécurisant, une mise à l'abri temporaire et, si nécessaire, l'orientation vers les services compétents.

Les lieux participant au dispositif seront identifiables grâce au macaron « *Demandez Angela* » apposé à l'entrée.

L'objectif est de faire des accueils Caf des lieux ressources accessibles et ouverts à tous, sans distinction de genre ni d'âge, et ne concerne donc pas uniquement les victimes de violences conjugales.



Depuis 2023, les Caf ont versé plus de 100 000 aides aux victimes de violences conjugales

Le déploiement d'Angela prolonge l'action menée par les Caf auprès des personnes victimes de violences conjugales.

Depuis décembre 2023, les Caf versent l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants, allocataires ou non, pour permettre aux victimes de disposer rapidement de ressources pour se mettre à l'abri, faire face aux premières dépenses et organiser leur départ.



Dans 19 départements, les Caf vont plus loin en s'engageant dans l'expérimentation du pack nouveau départ, un parcours d'accompagnement des victimes permettant de coordonner l'intervention des différents acteurs (services sociaux, associations, administrations…) pour faciliter la détection, l'orientation et la prise en charge rapide des personnes.

La Cnaf publie un état inédit des connaissances sur l'accompagnement des victimes

À l'occasion de cette journée dédiée, la Cnaf publie un Dossier d'étude consacré à l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Cet état des connaissances met en perspective les principaux travaux scientifiques, institutionnels et les évaluations de politiques publiques sur le sujet en France, avec un comparatif de la situation française à celle de sept autres pays européens (Espagne, Italie, Portugal, Suède, Finlande, Danemark et Pays-Bas).

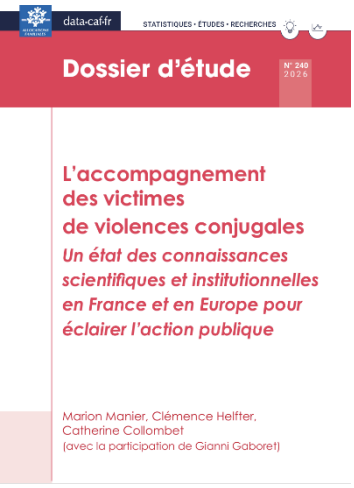

Cette synthèse de cinquante années de recherche souligne en particulier que :

- les violences conjugales ne peuvent pas être assimilées à un simple conflit de couple : elles reposent sur des mécanismes d'emprise, de contrôle et d'abus de pouvoir ;
- le parcours de sortie des violences reste trop souvent marqué par une fragmentation des interventions et des ruptures dans l'accompagnement ;
- la protection des victimes suppose de mieux assurer la continuité entre repérage, mise en sécurité, accès aux droits, santé, justice, logement, emploi et accompagnement social ;
- une politique efficace repose sur quatre leviers : une compréhension commune des violences, une coordination effective des acteurs, des moyens suffisants et stables et un engagement dans la prévention.

La Caf et l'Assurance maladie renforcent leur coopération pour mieux accompagner les victimes

Le 16 novembre 2026, Constance Bensussan, directrice générale de la Cnaf, et Thomas Fatôme, directeur général de la Cnam, ont signé une convention de coopération pour renforcer la prévention et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Elle prévoit de renforcer le repérage et l'accueil des victimes, de faciliter leur accès aux droits, aux aides financières et aux soins en coordonnant les accompagnements, de développer la formation et la connaissance mutuelle des deux réseaux et de soutenir les coopérations locales entre Caf et Cpam.

Contacts Presse
Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79
presse@cnaf.fr
Suivez notre actualité sur @cnaf_actus

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie
Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,6 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.